

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2023

---

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS1293

présenté par  
M. Isaac-Sibille et M. Turquois

-----

### ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 22, après le mot :

« aspirations »,

insérer les mots :

« , de son engagement associatif ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article premier du présent projet de loi définit le cadre de l'orientation d'un demandeur d'emploi en vue de son accompagnement adapté à ses besoins. L'orientation est réalisée selon des critères qui tiennent compte de sa situation professionnelle et sociale. Le présent amendement vise à ajouter à ces critères la prise en compte de l'engagement associatif du demandeur d'emploi.